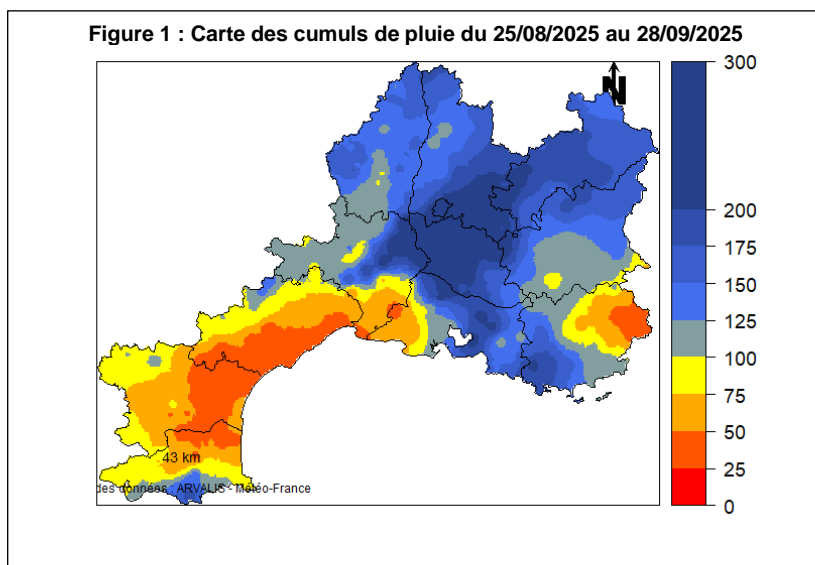


Campagne 2025-2026 n°01 – 03 octobre 2025

Semis : se préparer pour octobre

Conditions météorologiques

Le retour des pluies en fin d'été a, en date du 01 octobre, été assez disparate selon les secteurs de la région. On note une pluviométrie supérieure à 100 mm sur l'est de la Région (Vallée de la Durance, Alpes de Haute-Provence, Luberon) et la vallée du Rhône. Dans ces secteurs, les conditions sont optimales pour entamer ou poursuivre les opérations de préparation des sols pour les semaines à venir. La situation est un peu plus critique dans l'Hérault, le sud-Gard et l'Aude avec un moindre retour des pluies.



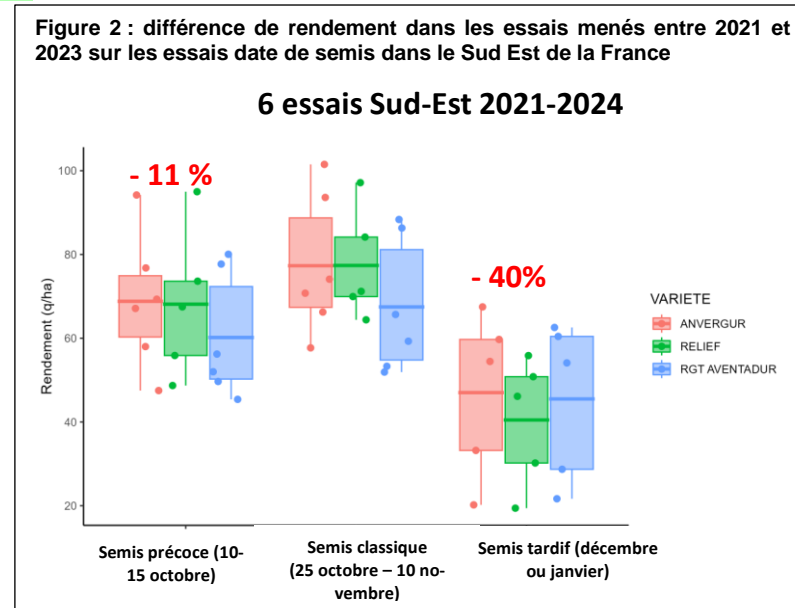
Cette perte de rendement sera d'autant plus forte que le sol est superficiel et encore plus sans possibilité d'irriguer.

Semis : rappel densité de semis et dates adaptées

Dans la Région, les créneaux de semis optimaux « historiques » se trouvent entre le 20 octobre et le 20 novembre. Les dernières années ont montré qu'attendre fin octobre pour semer était risqué avec l'arrivée de plus en plus fréquentes d'épisodes méditerranéens bloquant tout chantier jusqu'à décembre. C'est particulièrement le cas sur les terres qui ressentent mal comme en Camargue ou les terres en Vallée du Rhône.

Il vaut mieux semer trop tôt que trop tard !

Des essais menés depuis 3 ans par Arvalis (Figure 2) illustrent l'impact d'un semis tardif : un semis tardif dans la région (après mi-novembre), que l'on soit en secteur précoce à Nîmes (30) ou en secteur plus tardif à Gréoux-Bains (04) ; sur des terres à potentiel 60-70 qt, **provoque une perte moyenne de rendement de 40% par rapport à un blé semé fin octobre.**



Semer un peu plus tôt n'est néanmoins pas sans risque : il y a également une perte de rendement par rapport au créneau « optimal de fin octobre-mi-novembre du fait du risque « pucerons » plus important (virose sur des blés non traités) et d'un enherbement plus marqué en graminées. Une vigilance accrue est donc recommandée sur ces deux points pour les semis précoces. Cependant ce risque est bien moindre que celui de semer tard.

Densité de semis

- **en système conventionnel :**

En semis classique réalisé dans de bonnes conditions (avant 15 novembre), **200 plantes levées /m² suffisent**. Au-delà aucun gain de rendement n'a été observé dans des essais réalisés par Arvalis. Selon les conditions d'implantation il peut être nécessaire d'ajuster la densité semée. **Le tableau 1** ci-contre représente pour différentes conditions de semis et risques (excès d'eau) le nombre de plantes visé sur la parcelle et la quantité de grains/m² à semer pour atteindre cet objectif. Pour différentes gammes de PMG, il a ensuite été calculé la dose correspondante en Kg/ha.

Exemple : Je suis en Camargue, sur des terres basses avec risque fréquent d'excès d'eau. Mon objectif est d'avoir 220 plantes/m² qui lèvent. Pour cela je dois semer 320 grains/m² soit 175 kg/ha si le PMG de mon lot de semences de blé dur est de 55g.

- **En système biologique**

Viser 350 grains/m² du fait du semis plus tardif et des pertes de pieds liés au passage de herse étrille. Les semis en bio doivent être semés environ 10 jours après les conventionnels pour mieux gérer les problématiques d'enherbement et de risques de virose. En pratique, pas avant la toute fin octobre dans les secteurs les plus tardifs (Alpes de Haute-Provence) et début novembre dans les plus précoces (Sud Gard, Hérault). Il est par ailleurs conseillé de semer les parcelles les plus sujettes aux problèmes de salissement en dernier.

Traitements de semences

- **Système conventionnel**

Le traitement de semences est important pour garantir la bonne qualité sanitaire des semences (**certifiées ou de ferme**).

Tableau 1 : Densité de semis à privilégier selon les conditions d'implantation

Situations les plus courantes					semis tardifs et/ou bio
Très Bonne Implantation avec : - Risque de survégétation ou - Sol séchant (potentiel faible)	Semis en bonnes conditions & levée rapide attendue	Risque de levée lente ou hétérogène : mottes, résidus abondants, semis tardif...	Semis en mauvaises conditions ou Risque d'enneiement hiver ou Risque de carence précoce en azote	Semis tardif (après 15 novembre) ou bio avec effet du désherbage mécanique	
Plantes/m ² visées	180	200	210	220	230
Pertes à la levée	15%	15 à 20%	20 à 30%	30 à 35%	> 35%
Blé dur					
Grains/m ² à semer	220	250	280	320	350
Semences en kg/ha					
Poids de 1000 grains	55	120	140	155	175
	50	110	125	140	160
	45	100	115	125	145
	40	90	100	115	130
	35	80	90	100	115
Blé tendre					
Grains/m ² à semer	210	240	270	310	340
Semences en kg/ha					
Poids de 1000 grains	55	115	130	150	170
	50	100	110	135	155
	45	90	100	120	140
	40	80	90	110	125
	35	75	85	95	110
Orge					
Grains/m ² à semer	170	190	230	270	300
Semences en kg/ha					
Poids de 1000 grains	50	85	95	115	135
	45	75	85	105	120
	40	70	75	90	110
	35	60	65	80	95

En système conventionnel, les traitements de base contiennent des matières actives à action fongicide qui permettent de **lutter contre des maladies telles que la fusariose et la Carie** responsables de perte à la levée.

Des essais (**Figure 3**) menés depuis six ans (4 ans à Mondragon et 1 an à Gréoux les Bains) montrent l'intérêt de ces traitements lorsque les lots de semences utilisés sont contaminés par de la fusariose.

Les traitements de semences testés dans les essais permettent de sauver jusqu'à 17 qt/ha (en moyenne 10 qt/ha) par rapport au témoin (Figure 3) sur des potentiels de rendement de 80 qtx.

Il n'y a pas de différence significative entre les traitements testés : CELEST Net, CELEST POWER, VIBRANCE GOLD.

Il est possible de combiner ces traitements fongicides à des traitement insecticides (type Attack ou Austral Plus Net en traitements les plus efficaces), notamment lorsqu'il existe des risques d'attaques de **Zabre** (secteur Béziers, Maugio/Aimargues/Le Cailar par exemple). **Seuls les traitements de semences sont réellement efficaces pour le zabre.**

Pour lutter contre le **piétin échaudage**, seul le LATITUDE XL est efficace. En cas de piétin échaudage sur une parcelle, il est fortement recommandé de ne pas ressemer de blé et de mettre une culture non hôte pendant 2 ans (oléagineux, protéagineux, tomates, luzerne...). Par ailleurs, l'enfouissement des résidus hôtes par le labour est recommandé.

- **Système biologique**

Il est nécessaire de traiter contre la carie. Plusieurs spécialités sont autorisées pour lutter contre la carie : vinaigre blanc, Cerall et Copseed dont c'est la dernière année d'usage possible, suite à retrait de son Autorisation de Mise sur le Marché (utilisation possible jusqu'au 25/01/2026).

Elles permettent un contrôle en cas de contamination des semences. Copseed, à base de sulfate de cuivre tribasique, présente une efficacité plus régulière que Cerall. La protection n'est cependant pas totale et insuffisante en situation de sol contaminé.

Le vinaigre blanc (maximum 10% d'acidité) est une substance de base autorisée pour lutter contre la carie transmise par les semences (à 1 l/q de semence à diluer dans 1 litre d'eau). Son efficacité est indéniable mais non totale. Cette protection, par la désinfection des semences, est inadaptée dans le cas d'un sol contaminé.

Face à un sol contaminé, une alternative en AB consiste à implanter une espèce non affectée par la carie commune du blé (orge, avoine) et de réaliser un travail du sol profond pour enfouir les spores, en diminuant la profondeur de travail les années suivantes (pour ne pas les faire remonter).

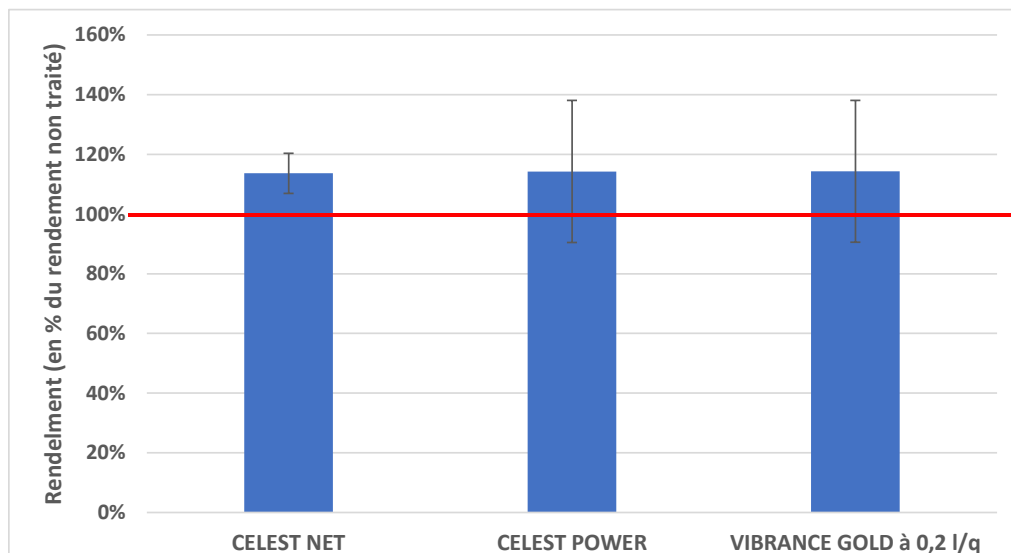
Attention : ne pas utiliser de semences issues d'une parcelle contaminée.

- **Semences de ferme : préalable à leur utilisation**

Acheter des semences certifiées garantit de semer un lot de semences qui ont été préalablement triées, traitées et qui assure un taux de germination optimale.

En cas d'utilisation de semences de ferme il est primordial **de trier correctement les semences utilisées** (ne pas utiliser des lots fusariés) **et de les faire traiter** (au minima contre fusariose et carie). La densité de semis doit être également augmentée par rapport à des semences certifiés (+ 30%

Figure 3: Résultats des essais traitements de semences sur les essais réalisés en méditerranée de 2019 à 2024.



par rapport à densité que vous auriez visé dans le **Tableau 1** ci-page précédente).

Désherbage d'automne

Les herbicides racinaires d'automne représentent aujourd'hui la stratégie chimique indispensable pour gérer le ray grass étant donné l'inefficacité quasi généralisée des stratégies foliaires de printemps.

- **Règlementation prosulfocarbe**

Pour rappel, les conditions d'usage du prosulfocarbe sont les suivantes :

- Réduction de dose : **2400g max /ha/an pour les formulations avec du prosulfocarbe seul et 1280g max /ha/an pour les formulations prêtes à l'emploi.** Autrement dit : pour les spécialités avec du prosulfocarbe solo (DEFI par exemple) : la dose homologuée reste à 3L pour le blé dur mais passe de 5L à 3L pour le blé tendre et l'orge notamment. Pour le prosulfocarbe associé (DAIKO, DEFI MARJOR etc..) : on passe de 3L à 1.6L.
- **Il n'est plus possible de traiter au-delà de BBCH 13 (3 feuilles) sur ces cultures.** Cette mesure ne devrait pas avoir trop d'impact, car au-delà de 3 feuilles du blé, le Ray grass a lui aussi souvent 3 feuilles et les racinaires ne sont alors plus assez efficaces. Attention à ceux qui avaient tendance à être en retard sur le désherbage.
- En plus de l'utilisation de buses homologuées antidérive **il faut respecter une distance de sécurité vis-à-vis des riverains et des personnes présentes (DSRPP) de 20 mètres. Cette distance est réductible à 10 m à condition d'utiliser des buses homologuées antidérive à 90 %.**
Deux choix s'offrent donc aux agriculteurs : utiliser des buses homologuées à 66 % ou 75 % et respecter la DSRPP de 20 m **OU** utiliser les buses à 90 % et réduire la DSRPP à 10 m.
En considérant les essais réalisés en 2021, il est conseillé d'utiliser uniquement des buses homologuées à 90 %, que l'on ait ou non une distance de sécurité à respecter, **afin de limiter au maximum les risques et maximiser les chances de préservation de la substance active dans le futur.**

En plus des buses, des distances de sécurité sont toujours à respecter avec les plantes non-cibles à proximité des parcelles à désherber.

Les cultures concernées sont les suivantes : • cultures fruitières : pommes, poires ; • cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses ; • cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacées, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles) ; • autres cultures : sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho.

Dans le cas de cultures non-cibles situées à moins de 500 m de la parcelle à désherber : **ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures.**

Dans le cas de cultures non-cibles **situées à plus de 500 m et à moins de 1 km de la parcelle à désherber : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures** ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin **avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée ».**

Le site gratuit Quali'Cible localise les vergers autour de vos parcelles.

https://quali-cible.syngenta.fr/portail-quali-cible/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=Quali-cible&utm_term=QualiciblePmax&utm_content=Pmax&pk_campaign=20545841456&pk_source=google&pk_medium=cpc&gclid=Cj0KCQjwsp6pBhCfARIsAD3GZuYo1INm2j9NbP5z3c7nIVQZ4bueuHX6vxy-mZyeb8QKm2BQjUyxilClaAq8jEALw_wcB



La mise en œuvre de ces précautions d'emploi par tous les utilisateurs conditionne le maintien de cette solution de désherbage dans les années à venir.

- **Stratégie de désherbage**

La stratégie désherbage reste inchangée sur blé dur. Les résultats des essais menés par Arvalis réaffirment l'intérêt de réaliser un désherbage à l'automne sur blé dur.

- **Si vous pouvez faire du prosulfocarbe (voir conditions au-dessus) :**

En pré-levée : parmi les modalités testées, le prosulfocarbe (Défi) seul réalise la moins bonne performance. **L'ajout de 75 g de DFF (Compil)**

améliore son efficacité de 22%. L'association Défi + Compil est la modalité la plus efficace de l'essai en pré-levée.

Le Trooper (flufénacet + pendiméthaline) est moins efficace de 9% par rapport à Défi + Compil.

En post levée : privilégier du Chortoluron (1500g). Celui-ci a tendance à être plus efficace que Défi + Compil sur des stades du Ray Grass plus avancés : 7% d'efficacité en plus.

Le Battle Delta (flufénacet + diflufenican) est le moins efficace dans l'essai (18% de moins par rapport à Chlortoluron).

En programme (recommandé sur parcelles à fortes pression Ray Grass) : la combinaison Défi + Compil en prélevée suivi d'un chlortoluron en post levée reste la stratégie testée la plus efficace. Le positionnement du Trooper en post levée après un Défi Compil s'avère moins efficace de 10% par rapport à une spécialité à base de chortoluron.

S'il est impossible de faire du prosulfocarbe :

Le programme suivant est conseillé uniquement dans les cas où il n'est pas possible de respecter les règles d'utilisation du prosulfocarbe.

La première application est réalisée en prélevée : une spécialité à base de flufénacet solo (SunFire) à 180 g max (pas plus sur blé dur sinon

phytotoxicité !) ou un flufénacet à 150g associé à de la pendiméthaline (Trooper) ou un flufénacet à 140 g associé à du DFF (Battle Delta).

La deuxième application se réalise avec un chlortoluron à 1500 g/ha pour venir compléter l'efficacité du flufénacet qui est insuffisante sinon.

• **Comment positionner son herbicide ?**

Pour éviter la toxicité (Figure 3):

• **Prélevée**

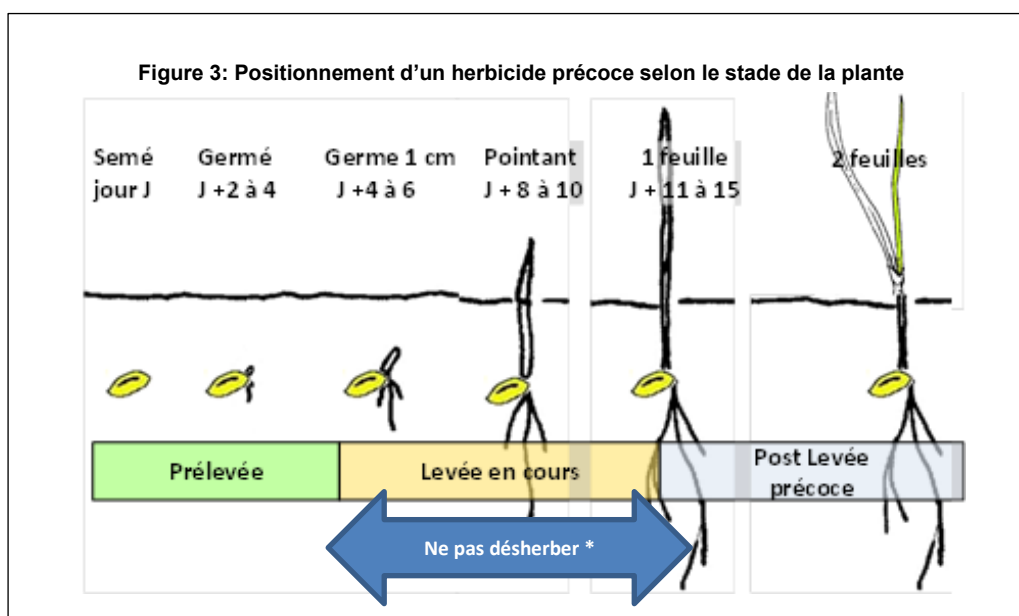
Dans les 3 jours qui suivent le semis, tant qu'il y a 2 cm de terre au-dessus du germe, les produits sont sélectifs.

• **Pendant la levée**

Entre germe à 1 cm sous la surface et 1 feuille entièrement sortie : **pas de désherbage**. Le **Prosulfocarbe peut passer mais solo sans le Dff. Il sera donc moins efficace.**

• **A partir de 1 feuille**

Si la culture est homogène et poussante, vous pouvez désherber. Sinon, attendez 2 feuilles. Le Chlortoluron est plus efficace sur des ray grass développés (>1.5 feuille).



ARVALiS

Terres
Inovia
l'agronomie en mouvement

Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 -34875 LATTES
Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, CAPL, Duransia, Ets Magne, Ets Garcin, Coopérative de Fontvieille.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Perris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD, Vernazobres Frères.
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34.
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan.